



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Vallée de l'Oise Sud

RAPPORT PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF DU SIAVOS

EXERCICE 2019

Conformément à la loi n°95/101 du 02/02/1995 concernant le renforcement de la transparence et l'information sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement et au décret n°95-6335 du 6 mai 1995 qui précise le contenu minimum des rapports annuels sur les services publics de l'eau potable et l'assainissement

Septembre 2020

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION : DESCRIPTION DU SERVICE	5
1.1 Service d'assainissement du SIAVOS	5
1.1.1 Caractéristiques du service :	5
1.1.2 Le contrat	6
1.1.3 Plan simplifié de l'infrastructure du SIAVOS	6
1.1.4 Compétences et moyens mis en œuvre	7
2 INDICATEURS TECHNIQUES	8
2.1 Nombre de clients et d'habitants	8
2.1.1 Usagers de l'assainissement collectif	8
2.1.2 Usagers de l'assainissement non collectif	8
2.1.3 Assiette de la redevance d'assainissement	8
2.2 Installations du service	9
2.2.1 Usine d'épuration	9
2.2.2 Réseaux	15
2.3 Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité	19
2.3.1 Mode de dévolution des travaux	19
2.3.2 Travaux réalisés pendant l'année 2019	19
2.3.3 Travaux programmés pour 2020	20
2.3.4 Branchements neufs	21
2.4 Interventions, travaux et études réalisés par le délégataire	21
2.4.1 Entretien des installations	21
2.4.2 Travaux de renouvellement	22
2.5 Assainissement non collectif	27
3 INDICATEURS FINANCIERS	28
3.1 Le prix de l'assainissement	28
3.1.1 Modalités de tarification	28
3.1.2 Détails d'une facture d'eau	29
3.2 Autres indicateurs financiers	29
3.2.1 Recettes d'exploitation	29
3.2.2 Encours de la dette	30
4 RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	31
5 GLOSSAIRE	32
6 ANNEXE : LISTE DES INSTALLATIONS	33

1. Introduction : Description du service

1.1 Service d'assainissement du SIAVOS

Le SIAVOS (Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud) est un syndicat mixte originellement créé en 1963 sous la forme d'un syndicat à vocation unique du nom de SIAMAF (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Méry-sur-Oise, Auvers-sur-Oise et Frépillon), ensuite renommé SIAMMAF après l'adhésion de Mériel. Le 5 mars 2012, le SIAMMAF a été renommé SIAVOS suite à l'adhésion de la commune de Villiers-Adam.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SIAVOS est devenu un syndicat mixte de par la prise de compétence de la Communauté d'Agglomération du Val Paris qui vient siéger au syndicat en représentation-substitution pour la ville de Frépillon.

Les compétences du SIAVOS sont la collecte et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que le service public de l'assainissement non-collectif.

Le syndicat est présidé par Monsieur Jean-Louis DELANNOY depuis le 5 mai 2014. Le Comité syndical est composé de 12 élus titulaires et 12 élus suppléants soit 24 élus au total.

En 2019 le périmètre de compétence du syndicat était le suivant :



1.1.1 Caractéristiques du service :

8 840 abonnés raccordables

99,5 km de réseau d'eaux usées gravitaire et 6,3 km de refoulement

70,8 km de réseau d'eaux pluviales gravitaire et 1,1 km de refoulement

48 postes de relèvement (+ 6 pour les eaux pluviales)

2 trop pleins instrumentés sur le réseau

1 usine d'épuration à Auvers-sur-Oise d'une capacité de 34 300 équivalent-habitants

Milieu récepteur : Oise

Canalisations gravitaires	Auvers-sur-Oise	Frépillon	Mériel	Méry-sur-Oise	Villiers-Adam	TOTAL
Eaux usées	31,4	13,5	22,3	31,8	6,9	105,9
Eaux pluviales	22,0	9,8	13,4	23,3	3,5	72,0
TOTAL	53,4	23,3	35,7	55,1	10,4	177,8

Le service d'assainissement, collecte, transport et traitement des effluents est délégué par affermage à VEOLIA Eau.

1.1.2 Le contrat

Date de prise d'effet : 01/01/2010 – Date de fin : 31/12/2021

Avenant n°1 au 05/03/12 : adhésion de la commune de Villiers-Adam

Avenant n°2 au 20/09/13 : modification du délai de reversement de la TVA

Avenant n°3 au 04/03 2016 comportant notamment les modifications suivantes : l'intégration de nouveaux ouvrages, nouvelles dispositions concernant le contrôle des branchements et installations extérieures (art 12-3), des précisions concernant les programmes de curage et d'inspections télévisées (art 62), une baisse de la rémunération du délégataire (art 33.2 et 33.3)

Avenant n°4 au 07/10/2017 : Intégration de nouveaux ouvrages, modification de la formule de révision.

Avenant 5 au 14/12/2018 : Intégration de nouveaux ouvrages et de prestations complémentaires d'inspections télévisées

Avenant 6 au 03/02/2020 : Répartition de la redevance due à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et précision du cahier des charges pour la réalisation de branchement (y compris bordereau des prix complémentaires)

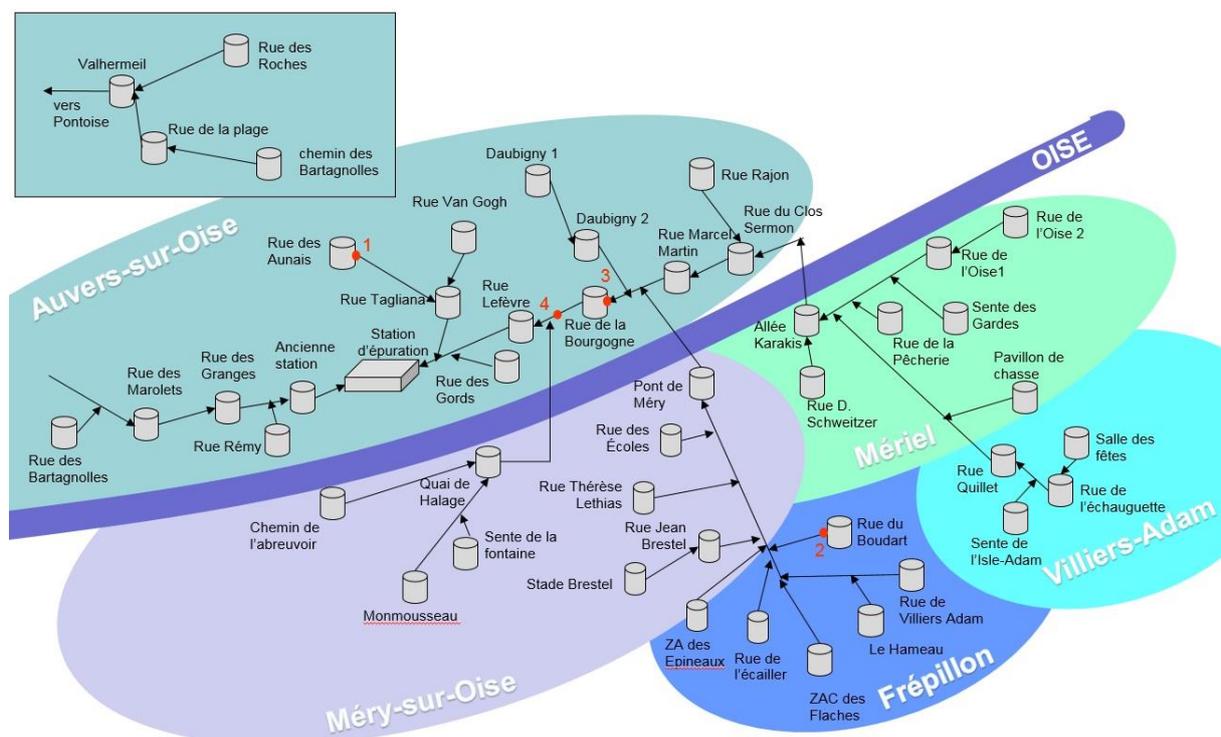
Avenant 7 au 02/03/2020 : Réajustements contractuels suite à l'audit de fin de contrat.

Le fermier exploite à ses risques et périls les infrastructures (réseaux et ouvrages) qui lui ont été déléguées.

Le syndicat conserve la maîtrise d'ouvrage pour tous les travaux de réhabilitation et/ou d'extension du patrimoine.

La liste des principales installations du service est présentée en annexe.

1.1.3 Plan simplifié de l'infrastructure du SIAVOS



1.1.4 Compétences et moyens mis en œuvre

1.1.4.1 Le délégataire

La gestion de la collecte et du traitement des eaux usées des usagers du syndicat est assurée par le personnel du Territoire Cergy-Vexin dirigé par M. Jean-Hubert HALLOUIN.

Organisation de l'astreinte

En cas d'urgence (engorgement, débordement, pollution...) le service d'astreinte de VEOLIA peut être mobilisé sur simple appel au Centre Service Clients en composant le 0969 368 624, 7 jours/7 et 24h/24.

1.1.4.2 Le Syndicat

De son côté, le syndicat emploie cinq agents chargés, entre autres, de contrôler l'exploitant, d'instruire les demandes de branchement au réseau d'eaux usées et de réaliser, dans le cadre des marchés publics, les travaux d'assainissement. Les travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage syndicale. Depuis 2017 le rôle des services du syndicat s'est accentué sur le suivi des usagers (Suivi des contrôles de conformité usagers domestiques ou non domestiques, suivi des pénalités, mise en place de convention de branchements...)

Les bureaux du syndicat sont ouverts :

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h à 16h30.

Ils sont situés sur le site de la station d'épuration au 22 bis rue des Gords à Auvers-sur-Oise et joignables au 01.34.48.42.59 pendant les horaires d'ouverture.

Conformément à l'article 78 du contrat de délégation et à l'article 40-1 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993 et article 2 de la loi 95-127 du 8 février 1995, VEOLIA doit remettre au maître d'ouvrage (le SIAVOS) le compte rendu d'activité du délégataire pour l'année 2018 avant le 31 mai 2019.

L'analyse de ce rapport complété des éléments restés à la charge du syndicat constitue le rapport du Président sur la qualité du service public de l'assainissement collectif et non-collectif.

2 Indicateurs Techniques

2.1 Nombre de clients et d'habitants

2.1.1 Usagers de l'assainissement collectif

Le service dénombre 8 840 abonnés raccordables

Le nombre de raccordables est à comparer avec les 8 900 usagers se trouvant en zone d'assainissement collectif (usagers raccordables à terme) soit un taux de desserte de 99,3%

2.1.1.1 Les raccordements non domestiques

En 2019, notre recensement dénombre 218 activités ayant potentiellement des rejets non domestiques présentes sur le territoire de collecte. 58 visites ont eu lieu depuis octobre 2017. La régularisation progressive des rejets non domestiques est une priorité syndicale pour les exercices à venir.

	2017	2018	2019
Nombre de conventions spéciales de déversement	0	0	0
Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement en cours	0	4	10
Nombre d'Autorisation de Déversement simplifié en cours		11	15
Constats de non-conformité		23	17

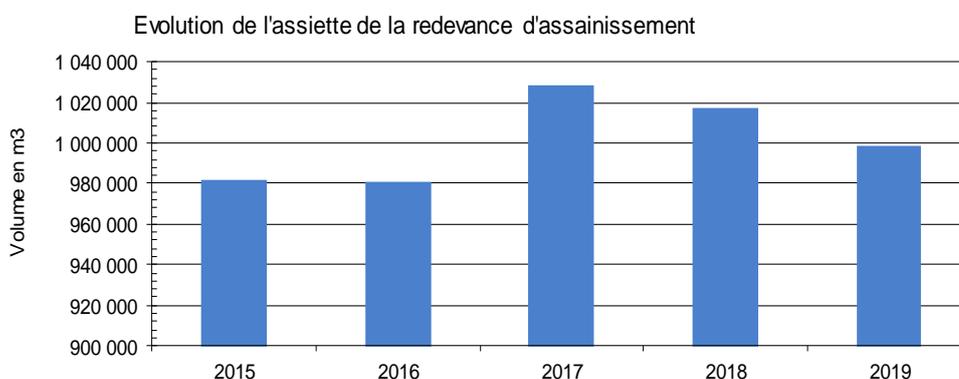
2.1.2 Usagers de l'assainissement non collectif

On dénombre 152 usagers de l'assainissement non collectif (soit environ 470 habitants) dont 92 usagers qui le resteront à terme lorsque les travaux d'extension des réseaux d'eaux usées seront terminés selon le plan de zonage en vigueur.

2.1.3 Assiette de la redevance d'assainissement

L'assiette de la redevance d'assainissement transmise par le délégataire du service évolue de la façon suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019
Assiette totale SIAVOS (m3)	981 810	980 800	1 028 494	1 017 253	998 443
évolution par rapport à l'année précédente		-0,10%	4,86%	-1,09%	-1,85%



Pour la deuxième année consécutive, les volumes facturés en 2019 sont en légère baisse par rapport à l'année précédente

La fiabilité des chiffres transmis reste sujette à question. Ce sujet fait partie des objectifs techniques du syndicat pour la fiabilisation de ses données techniques et perspectives financières.

2.2 Installations du service

2.2.1 Usine d'épuration

2.2.1.1 Description du traitement

Dans le cadre de la mise aux normes DERU, une nouvelle usine de dépollution a été mise en service à partir du 4 juillet 2011. Elle peut accueillir les effluents de 34 300 équivalent habitant et assure un traitement plus poussé que l'ancienne station et notamment le traitement des pollutions azotées et phosphatées par biofiltration.

Les eaux usées subissent un prétraitement par dégrillage grossier et fin, dessablage puis dégraissage. Elles sont décantées puis traitées par voie biologique sur deux types de biofiltres. Les boues issues de l'épuration sont déshydratées par centrifugation et stabilisées à la chaux avant stockage.

Description des ouvrages :

- Chambre de sécurité
- Prétraitement (2 files en parallèle)
- 2 dégrilleurs grossiers
- 2 dégrilleurs fins
- 2 dessableurs – dégraisseurs
- Coagulation Flocculation
- Décanteur primaire
- 4 Cellules de filtration biologique nitrification dénitrification
- 2 Cellules de filtration biologique post-dénitrification
- Flottateur
- 2 Centrifugeuses
- Canal de comptage – sortie effluent

2.2.1.2 Volumes d'effluents et charges de pollution

Comme tout procédé industriel soumis à des variations de son environnement, une usine de dépollution est prévue pour fonctionner à l'intérieur d'un Domaine de Traitement Garanti (DTG). En dehors de ce domaine, les performances ne sont plus garanties.

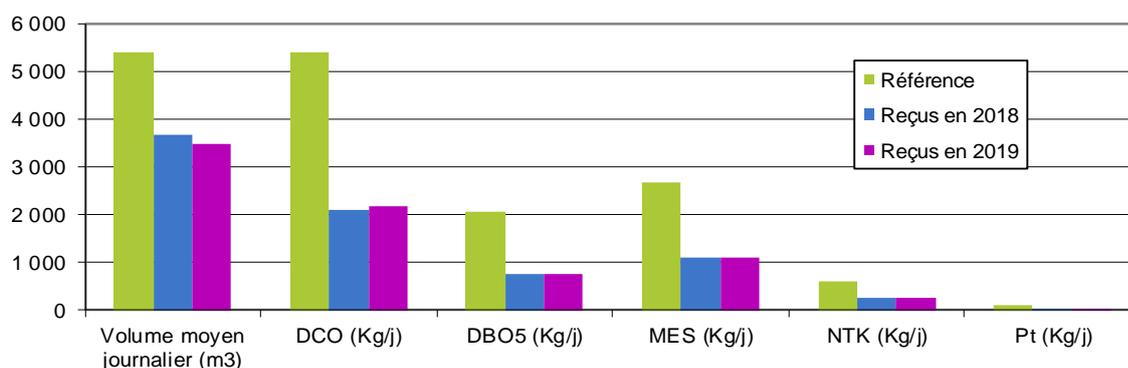
Les bilans d'autosurveillance qui pourraient être réalisés dans ces conditions et qui ne respecteraient pas les normes de rejets fixées pour la station, ne seront pas pris en compte pour l'analyse de conformité de l'usine. Les volumes d'effluents et les charges de pollution reçus par l'usine en moyenne journalière au cours de l'année sont présentés ci-après.

Qualité de l'effluent en entrée de station

En 2018, la crue de L'Oise à la fin du mois de janvier a occasionné d'importants apports d'eaux parasites à la station. Les volumes apportés lors de cette période étaient supérieurs aux capacités de la station.

En 2019, le percentile 95 (volume journalier non dépassé 95% du temps) était de 4525 soit 84% du débit de référence.

	Référence	Reçus en 2018	Reçus en 2019	Reçus / Référence	bilans hors CNF
Volume moyen journalier (m3)	5 380	3 687	3 495	65%	6%
DCO (Kg/j)	5 380	2 098	2 195	41%	0%
DBO5 (Kg/j)	2 060	753	748	36%	0%
MES (Kg/j)	2 690	1 086	1 122	42%	0%
NTK (Kg/j)	600	246	248	41%	0%
Pt (Kg/j)	89	23	24	27%	0%



Pour 2019, le ratio DCO/DBO5 moyen est de 3,0 en comparaison à un ratio des stations nationales et une valeur nominale respectivement de 2,5 et 2,7. La biodégradabilité de l'effluent en entrée de la station est donc moins bonne que la valeur attendue.

2.2.1.3 Performances d'épuration de l'usine

Bilan du traitement des charges de pollution reçues par la nouvelle usine d'épuration au cours de l'année 2019:

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Pt
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	2 195	748	1 122	248	251	24
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	178	28,0	41,9	13,6	30,3	2,9
Rendement épuratoire moyen annuel	91,9%	96,3%	96,3%	94,5%	87,9%	88,7%
Rendement minimum règlementaire *	91%	93%	94%	90%	80%	80%
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/L)	50,8	8	11,9	3,9	8,6	0,8
Norme de rejet (mg/L)*	90	25	30	7	15	2
Valeurs rédhitoires (mg/L)**	180	50	70	15	20	2,5
Nombre d'analyses	52	24	52	24	24	24

* La prescription de rejet s'applique analyse par analyse et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

** Il s'agit des valeurs au-delà desquelles l'Agence de l'Eau et le service Navigation de la Seine seront informés des dépassements

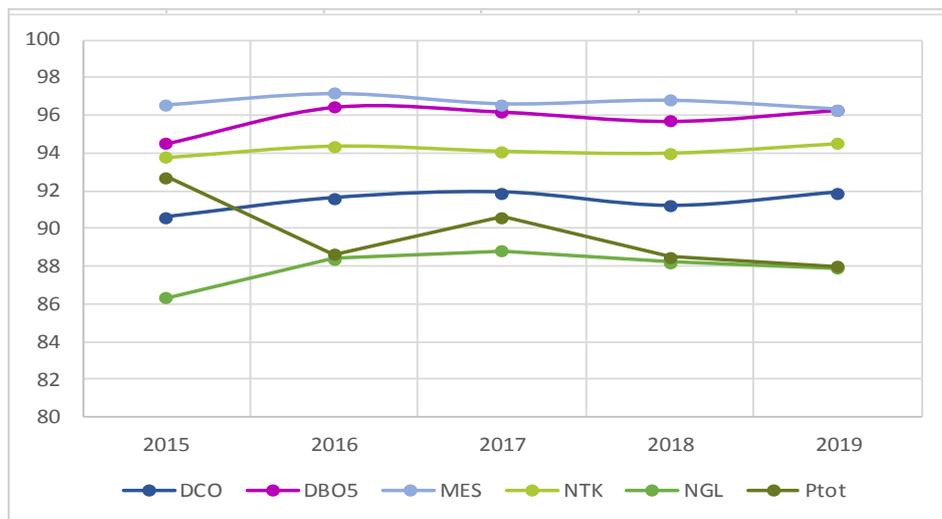
Les normes de l'usine d'épuration sont constituées :

D'une part, des objectifs de qualité exprimés en concentration ou en rendement ;

D'autre part, des valeurs d'alerte exprimées en concentration.

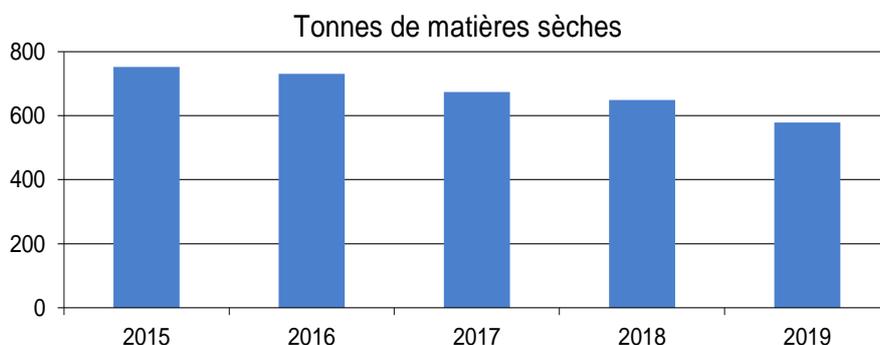
La conformité de l'installation est jugée sur le respect des rendements 95% du temps sur ces paramètres.

Evolution des rendements sur les cinq dernières années



2.2.1.4 Production de boue

	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnes évacuées en produit brut	2470	2300	2100	2020	1730
Siccité moyenne (%)	30%	32%	33%	32%	33%
Tonnes de matières sèches	751,5	730,5	673,4	649,3	578,3
taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100%	100%	100%	100%	100%



Les boues sont stockées dans une fosse étanche située sur le plateau agricole d'Auvers-sur-Oise avant d'être épandues sur les parcelles des agriculteurs participant au programme d'épandage. 100% des boues sont donc évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

2.2.1.5 Sous-produits de l'épuration

En 2019, les quantités et la destination finale des sous-produits des usines d'épuration sont les suivantes :

Nature du sous-produit	Quantité	Destination finale
Boues d'épuration	578,3 tonnes de matière sèche soit 1 730 tonnes de produit brut	Valorisation agricole
Sable	13,4 tonnes	Centre de traitement Ecopur à Ecquevilly (78)
Refus de dégrillage	93 tonnes	incinération (95)
Graisses	Traitées sur la station	

2.2.1.6 Consommation d'énergie et de réactifs

la station d'épuration a consommé sur les trois dernières années

	2017	2018	2019
Electricité (kWh)	1 568 226	1 422 745	1 433 516
Polymère file eau (kg)	2 349	2 759	2 567
Polymère file boue (kg)	7 800	7 037	5 812
Chlorure ferrique (kg)	178 500	181 800	157 735
Méthanol (kg)	143 749	140 064	166 165
Chaux (kg)	48 800	70 240	45 905

2.2.1.7 Conformité des performances des équipements d'épuration

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles en conditions normales de fonctionnement	98,1%	96,2%	100%	92,3%	92,3%
Nombre de bilans en DTG	53	52	52	49	52
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	836	797	751	752	748
Conformité à la Directive Européenne	oui	oui	oui	oui	oui
Conformité à l'arrêté préfectoral	oui	oui	oui	oui	oui

2.2.1.8 Recherche et réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux – RSDE

L'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dites RSDE dans les eaux qui a débuté en 2002 s'inscrit dans la mise en oeuvre de la démarche inscrite dans la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dite directive cadre sur l'eau (DCE) visant à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour, d'une part, réduire progressivement les rejets, pertes et émissions de substances

prioritaires dans le milieu aquatique et, d'autre part, supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes des substances dangereuses prioritaires dans le milieu aquatique (micropolluants figurant sur la liste de l'annexe X de la DCE).

Après cinq années de fonctionnement du dispositif de Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE), un rapport présentant la synthèse des résultats obtenus pour l'ensemble des installations suivies a été rendu public fin 2007 par l'INERIS, chargé de l'exploitation des résultats. Cette action a notamment permis de conclure que les agglomérations d'assainissement émettent de façon non négligeable, et parfois significative, vers les milieux aquatiques, des substances dangereuses et dangereuses prioritaires au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Elle a également permis de mettre en évidence le relatif manque de connaissances des émissions de certains micropolluants par ces agglomérations. Les enseignements tirés de cette action ont conduit à la mise en place d'une surveillance réglementaire des émissions de certaines installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE) par la circulaire du 5 janvier 2009 et des STEU par la circulaire du 29 septembre 2010.

L'action RSDE menée après 2010 a confirmé ces conclusions et donc la nécessité de s'interroger sur les réductions possibles. Elle a également permis de connaître la liste des micropolluants présents en quantité significative et permis de supprimer de la liste de surveillance ceux qui étaient peu ou pas quantifiés dans les rejets aqueux lors du présent exercice.

Cette campagne a été réalisée en 2012 par le SIAVOS et subventionnée à 70% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Elle a permis d'identifier 3 substances présentes de manière c)significative dans les eaux usées : le DiEthylHexylPhtalate (DEHP) le Cuivre (Cu) et le Zinc (Zc)

Ces trois substances ont fait l'objet d'une surveillance jusqu'en 2015, à raison de quatre campagnes de mesure par an.

De 2013 à 2015, les quantités mesurées pour ces trois éléments sont non significatives.

Une nouvelle phase de l'action RSDE se met en place avec la note technique du 12 août 2016 et a pour but de:

- De participer à une meilleure maîtrise et à la réduction de l'émission d'un certain nombre de micropolluants dangereux vers les réseaux de collecte des eaux usées conformément aux principes de l'arrêté du 21 juillet 2015 et de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.
- De contribuer collectivement à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses dans les eaux de surface et à leurs déclinaisons dans les SDAGE 2016-2021 (note technique du 11 juin 2015).
- De constituer l'une des actions du plan micropolluants 2016-2021 permettant de contribuer au retour au bon état pour les masses d'eau dégradées au sens de la DCE ou de maintenir le bon état des masses d'eau.
- De permettre de quantifier l'évolution des pressions sur les milieux aquatiques, notamment pour ce qui concerne les émissions de substances prioritaires et dangereuses prioritaires au sens de la DCE pour lesquelles des objectifs de réduction ont été définis au niveau national.
- En outre, certaines STEU sont soumises aux obligations de déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets conformément à l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié. La surveillance réalisée dans le cadre de la présente note technique conduire ainsi à générer des données permettant de renseigner cette déclaration.

La stratégie présentée dans la note technique de 2016 tient compte de l'évolution des connaissances (nouveaux polluants spécifiques de l'état écologique, nouvelles substances prioritaires et dangereuses prioritaires de la directive 2013/39/UE modifiant la DCE et nouvelles normes de qualité environnementales (NQE), amélioration des méthodes analytiques, capitalisation de la campagne précédente, etc.).

Cette stratégie est articulée en deux phases :

- une phase de recherche (eaux brutes et eaux traitées) qui permet d'identifier les micropolluants à enjeu pour la STEU concernée. Elle servira aussi de référence pour quantifier les réductions réalisées ;
- une phase de diagnostic à l'amont de la STEU qui permet une meilleure compréhension des sources d'émissions et une identification des actions de réduction pertinentes.

A l'issue des 6 analyses effectuée de juin 2018 à avril 2019, les micropolluants identifiés en amont de la station de traitement des eaux usées d'Auvers-sur-Oise et nécessitant l'engagement d'un diagnostic initial sont les suivants :

1958	4-nonylphenols ramifiés
1115	Benzo(a)pyrène
1116	Benzo(b)fluoranthène
1118	Benzo(g,h,i)pérylène
1117	Benzo(k)fluoranthène
1392	Cuivre
1140	Cyperméthrine
6616	Di(2-ethylhexyl)phtalate
1383	Zinc

Ainsi que les familles de micropolluants suivantes :

- Somme des 7 PCBi
- Somme Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénols

Le SIAVOS a entamé le 30 juin 2020, un diagnostic vers l'amont afin d'identifier les sources de ces micropolluants et définir un plan d'actions visant à diminuer ces rejets à la source.

2.2.1.9 Rejets directs du système de traitement

Le cumul des volumes surversés en 2019 est de 1 875 m³ pour un volume total arrivé sur la station de 1 275 630 m³, ce qui conduit à un taux de traitement des effluents arrivant sur la station supérieur à 99.85 %.

Les surverses sont de 2 types :

- La surverse située au niveau du poste de relevage (point A2). L'effluent surversé est brut et ne bénéficie pas de traitement ; Le volume surversé au point A2 est de 1 769 m³, soit environ 0,14% du volume total traité.

- La surverse située au niveau des traitements intermédiaires sur la station (point A5). L'effluent est traité partiellement. Pour certains cas, les surverses n'occasionnent pas de non-conformité au niveau du rejet. Le volume surversé au point A5 est de 106 m³, soit moins de 0,01% du volume total traité.

Répartition des déversements	2017		2018		2019	
	nombre	Volume (m ³)	nombre	Volume (m ³)	nombre	Volume (m ³)
A2	2	76	5	819	6	1 769
A5	5	593	14	1 470	2	106
TOTAL	7	669	19	2 289	8	1 875

2.2.2 Réseaux

2.2.2.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice (P202.2 B) a pour objectif d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la gestion patrimoniale et de suivre l'évolution de ces paramètres. L'indice est établi sur la base de la situation au 31 décembre de l'année d'exercice.

Dans le cadre de sa mission, Veolia a procédé à une actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses interventions ainsi que les informations disponibles au SIAVOS.

	2015	2016	2017	2018	2019
Matériau connu	45,2%	45,2%	95,2%	96%	95,3%
Classe d'âge connue	45,5%	50,5%	52,2%	55,1%	58,0%
Altimétrie			54,5%	55%	55,5%

Grâce au transfert de certaines archives communales, des recherches sont en cours et ont déjà permis d'augmenter la connaissance exacte des dates de pose des réseaux.

Catégorie	Détail	points obtenus
A – Plan des Réseaux (15 points)	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (10 pts)	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (5 pts)	5
B- Inventaire des réseaux (30 points)	Existence d'un inventaire mis à jour annuellement et dont les matériaux et les diamètres sont connus pour au moins 50% du linéaire (10 pts) (+5 points au-delà de 95%)	15
	Date ou période de pose connues pour au moins 50% du linéaire (10 points) (+5 points au-delà de 95%)	10
C – Informations sur les éléments constitutifs et les interventions sur le réseau (75 points)	Information géographique précisant l'altimétrie d'au moins 50% des réseaux (10 points) (+5 points au-delà de 95%)	10
	Localisation et description des ouvrages annexes (10 pts)	10
	Existence et mise à jour d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur le réseau (10 pts)	10
	Indication du nombre de branchement par tronçon (10 pts)	0
	Localisation des travaux de réhabilitation et de renouvellement (10 pts)	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (10 pts)	10
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (10 pts)	0
TOTAL pour l'indice P202.2 B		80

2.2.2.2 Points de rejets au milieu naturel

Le recensement des points de rejet au milieu naturel est le suivant :

Ouvrage en amont	localisation		Flux du tronçon	Milieu récepteur
Usine d'épuration	Rue des Gords	Auvers-sur-Oise	>600kg DBO ₅ /j	Oise
Déversoirs d'orage	Rue de la Bourgogne	Auvers-sur-Oise	>600kg DBO ₅ /j	Oise
	Ravine des Ponceaux		<120kg DBO ₅ /j	Oise
Trop plein d'un poste de relèvement	Rue de la Bourgogne	Auvers-sur-Oise	>600kg DBO ₅ /j	Oise
	Rue des Aunaies		<120kg DBO ₅ /j	Oise
	Rue du Boudar	Frépillon	<120kg DBO ₅ /j	Ru du Montuboisi
Regard mixte	Rue de Cordeville	Auvers-sur-Oise	<120kg DBO ₅ /j	Oise
	Rue de Pontoise		<120kg DBO ₅ /j	

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

	Détail	points
A – Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets	20
	Evaluation quantitative de la charge polluante en amont de chaque point de rejet	10
	Enquêtes de terrain pour connaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet	20
	Mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
	Rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact	0
B- Informations sur les secteurs en séparatif total ou partiel	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	0
TOTAL pour l'indice P255.3		90

Rejets directs du système de collecte

En 2019, il n'a été comptabilisé aucun rejet sur le réseau :

Répartition des déversements	Pluvio (mm/an)	Déversements sur l'année						
		Nbre	Volume (m ³)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO ₅ (kg)	NTK (kg)	Ptot (kg)
DO Amont BOURGOGNE	638,9	0	0					
DO Aval BOURGOGNE	638,9	0	0					
Totaux		0	0					

Les deux points de déversements sont équipés de sondes hauteur vitesse permettant la mesure des déversements. La pollution est calculée sur la moyenne des concentrations annuelles en entrée de station.

Les déversements sont en très nette diminution par rapport à 2018 en partie grâce au travail des équipes du délégataire et du syndicat dans le contrôle des mauvais raccordements mais aussi en raison de l'absence de phénomènes météorologiques impactants comme les crues de l'Oise.

2.2.2.3 Conformité du système de collecte

	2015	2016	2017	2018	2019
Conformité à la Directive Européenne	oui	oui	oui	En cours de mise en conformité	oui
Conformité à l'arrêté préfectoral	non	non	non	En cours de mise en conformité	oui

La conformité est jugée en fonction du nombre de déversements, des flux polluants rejetés, et des conditions de déversement (pluie, crue...). L'arrêté préfectoral impose des conditions plus restrictives que la Directive Européenne (DERU) notamment en matière d'autosurveillance des déversements.

Grace aux actions de fiabilisation des mesures des rejets direct mises en place en 2017/18 et au diagnostic du réseau par l'étude de schéma directeur en cours, le système de collecte a été jugé conforme par le service de la Police de l'Eau.

2.2.2.4 Sous-Produits de la collecte

Les destinations finales des sous-produits du réseau de collecte sont les suivantes :

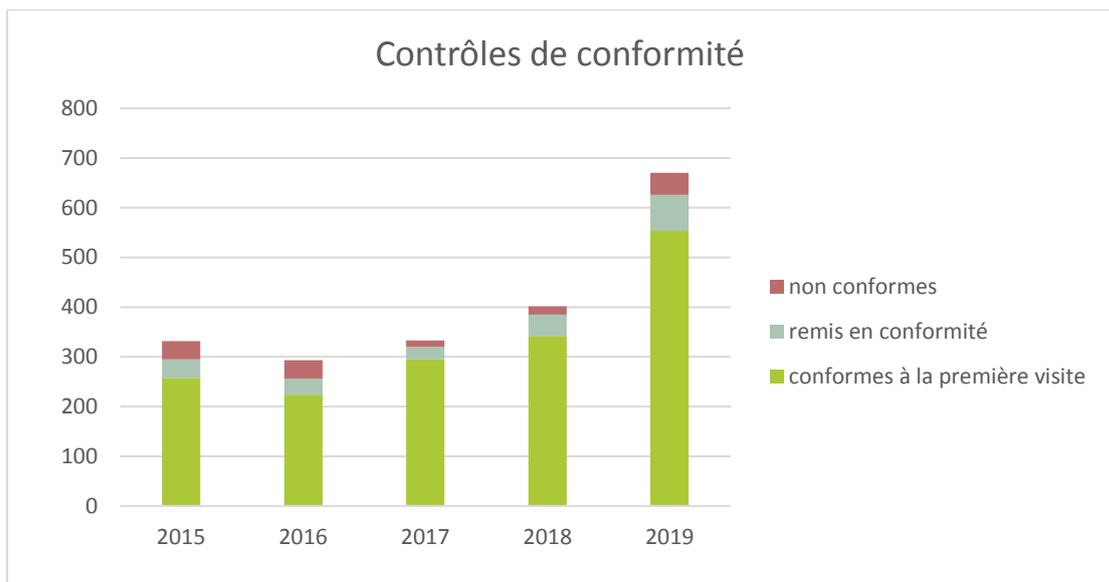
Nature du sous-produit	Destination finale
Matières de curage	Centre de Traitement Ecopur

2.2.2.5 Contrôles de conformité

Les contrôles de conformité des branchements sont une priorité du syndicat. Ils permettent de détecter des rejets d'eaux usées au milieu naturel comme des rejets d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées qui peuvent provoquer des débordements et/ou une détérioration du traitement par la station. En sus des contrôles obligatoires en cas de mutation d'immeuble, le SIAVOS effectue des contrôles par quartiers lors de suspicion de pollution.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, les contrôles sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat assurant ainsi une qualité de contrôle équivalente à tous les usagers et une maîtrise des informations concernant les branchements.

Contrôle de conformité	2015	2016	2017	2018	2019
non conformes	37	37	13	17	44
remis en conformité	37	34	25	43	73
conformes à la première visite	258	224	295	342	553
taux de conformité	88,9%	87,4%	96,1%	95,8%	93,4%



En 2019, 663 contrôles ont été réalisés (fluorescéine + fumée) dont 439 dans le cadre de ventes d'immeubles. 200 contrôles par adresse ont été réalisés sur la ville de Méry-sur-Oise dans le cadre du SDA.

Contrôles de conformité sur l'assainissement collectif réalisés en 2019

Communes	Usagers contrôlés	Conformes	Non conformes		Taux de conformité
			A la 1 ^{ère} visite	Remis en conformité par la suite	
Auvers-sur-Oise	159	138	48	27	86,8%
Frépillon	49	47	12	9	91,2%
Mériel	89	85	16	12	95,5%
Méry-sur-Oise	356	341	36	21	95,8%
Villiers-Adam	17	17	4	4	100%
TOTAL	670	626	117	73	93,4%

Depuis le début du contrat, le taux de conformité global constaté est de 93,5%, soit 9 branchements conformes (ou remis en conformité) sur 10.

Le délégataire et le SIAVOS ont contrôlé 3 501 usagers depuis le 1^{er} janvier 2010, ce qui représente 39,6% des usagers de l'assainissement collectif.

2.2.2.6 Consommation électrique

	2016	2017	2018	2019
Electricité (kWh)	55 526	76 920	98 591	221 907

2.3 Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

2.3.1 Mode de dévolution des travaux

Les travaux sont programmés et budgétés avant le 31 mars. Chaque année le SIAVOS réalise des opérations pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées visant à étendre le réseau ou le réhabiliter. Le syndicat réalise aussi des opérations de gestion des eaux pluviales (collecte, lutte contre les ruissellements) dont le coût, subventions déduites, est imputé aux communes sans impacter le prix de l'eau.

Chaque opération, en fonction de son montant prévisible, fait l'objet d'un appel d'offres ou d'une consultation suivant une procédure adaptée. Après la date limite de réception des offres, les offres sont ouvertes et analysées (s'il s'agit d'un appel d'offre formalisé, elles sont présentées aux membres de la commission d'appel d'offres). Dans un deuxième temps, le classement des offres issu de l'analyse et le rapport de la commission, le cas échéant, sont présentés au Comité syndical afin qu'il délibère pour autoriser le Président à signer le marché avec le candidat ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

2.3.2 Travaux réalisés pendant l'année 2019

2.3.2.1 Eaux usées

Extension du réseau d'eaux usées

commune	Rue	Linéaire (m)
AUVERS	Rue du Général de Gaulle	20
TOTAL		20

En 2019 Le syndicat a créé 0,02 km de réseau EU.

Réhabilitation du réseau d'eaux usées

commune	Rue	Linéaire (m)
FREPILLON	Rue de MERY	42
MERIEL	Rue de l'EGLISE	46
	Rue du CHEMIN VERT	40
MERY	Rue de la LIBERATION	97
	Rue de PONTOISE	170
TOTAL		398

En 2019, le SIAVOS a réhabilité 0,4 km de canalisations.

2.3.2.2 Eaux pluviales (à titre indicatif)

Travaux d'extension :

commune	Rue	linéaire (m)
MERY	Chemin de Pontoise	241

Travaux de réparation ponctuelle

Commune	rue	linéaire
FREPILLON	Rue de MERY	14
AUVERS	Rue Marcel Martin	1
TOTAL		15

Soit en tout sur l'exercice 2019 : 241 ml créés et 15 ml réparés

2.3.3 Travaux programmés pour 2020

2.3.3.1 Eaux usées

Travaux d'extension :

commune	Rue	Coût prévisionnel
Auvers	Chemin de Bellerive	623 827 €

Autre travaux :

commune	Rue	Coût prévisionnel
Villiers-Adam	Redimensionnement du poste Quillet	89 460 €

2.3.3.2 Eaux pluviales (à titre indicatif)

Travaux d'extension :

commune	Rue	Coût prévisionnel
Auvers	Rue Daubigny	108 000 €
Méry	Rue Guynemer	99 000 €
	Rue Plaquet	45 500 €
Mériel	Grande rue/ Pecherie	190 000 €

Gestion des ruissellements :

En amont des zones urbanisées, le SIAVOS effectue aussi des travaux de maîtrise des ruissellements (créations de fossés, noues, mare, haies....) afin de limiter l'apport d'eau aux réseaux dimensionnés pour les eaux pluviales urbaines.

commune	Rue	Coût prévisionnel
Auvers	Zone du cimetière	11 500 €
	Ravine des Vallées	60 000 €
	rue François Coppée	26 000 €
	Vallée au veau	325 000 €
Mériel	Parc Château Blanc	125 000 €
Méry	Chemin de Pontoise	1 800 €
	Ru du Montubois	30 000 €

2.3.4 Branchements neufs

Le SIAVOS a conventionné avec des usagers pour la réalisation de 10 branchements neufs en 2019. Ce nombre ne comptabilise pas les branchements neufs réalisés par le délégataire VEOLIA Eau (1 en 2019)

Il est rappelé que le délégataire étudie la raccordabilité des immeubles. La partie des branchements située sous la voie publique fait partie intégrante du périmètre délégué.

Le Syndicat ne préconise pas la réalisation de ces travaux par un autre moyen que par son intermédiaire. Le cas échéant, l'usager qui prend la qualité de maître d'ouvrage en prend toutes les responsabilités et s'expose à des pénalités financières en cas de non-conformité du branchement ou de dégradation du réseau public.

En conventionnant avec le syndicat l'usager a la certitude que la prestation proposée (dont le prix est établi sur la base des tarifs issus du marché public que le syndicat a contracté avec son entreprise de travaux publics) couvre :

- ◆ la réalisation de l'ensemble des travaux sous voie publique y compris l'installation de la boîte de branchement en limite de propriété sous la responsabilité du Syndicat.
- ◆ la réalisation de l'ensemble des tests de réceptions obligatoires.
- ◆ la prise en compte de toutes les sujétions imposées par la réglementation (information concernant les risques d'amiante, arrêtés de circulation, consultation des concessionnaires notamment).

De plus, le SIAVOS offre la possibilité de régler les travaux en 3 échéances avec la garantie que toute intervention ultérieure sur cette partie du branchement sera prise en charge par le Service public d'assainissement, et ce, sans limite de durée.

2.4 Interventions, travaux et études réalisés par le délégataire

2.4.1 Entretien des installations

Les opérations d'entretien préventif des installations du service d'assainissement se répartissent suivant plusieurs catégories :

- ◆ Les tâches périodiques d'entretien et de maintenance des équipements de l'usine d'épuration,

- Le curage des canalisations du réseau d'assainissement,
- La visite périodique des différents postes de relèvement qui comprend en particulier le nettoyage des régulateurs de niveaux, le contrôle de l'armoire électrique (resserrage des connexions), du débit des pompes et des équipements de télésurveillance lorsqu'ils existent ainsi que le curage de la bache.
- Le nettoyage préventif des avaloirs et grilles

2.4.1.1 Curage préventif des réseaux et inspections télévisées

Concernant le curage, 8 150ml de réseau ont été curés préventivement en 2019. En comptant les branchements selon le mode de calcul instauré par l'avenant 5, le linéaire curé à prendre en compte est de 9 173 m. **Le linéaire curé reste cependant inférieur au minimum contractuel de 10% du linéaire total soit environ 16 700 mètres linéaires.**

Les postes de relevage doivent être curés au moins une fois par an.

Interventions de curage préventif	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de bouches d'égouts, grilles avaloirs curés	1 483	1 483	1 561	1531	1856
Nombre d'interventions sur canalisation	64	66	63	82	50
Longueur de canalisation curée (m)	15 626	14 928	11 144	15 514	8 150
Inspections télévisées	13 500	12 348	11 144	6 849	6 594

Le délégataire doit curer l'intégralité des grilles avaloir du réseau EP au moins 1 fois par an

2.4.1.2 Points noirs du réseau :

- Rue Carnot à Auvers sur Oise
- Rue des Ponceaux à Auvers sur Oise
- Avenue Charles de Gaulle à Frépillon
- Chemin du Ru à Frépillon
- Chemin du Halage à Mériel (présence de racines)
- Regard EU avec chute rue de l'Eglise à Mériel
- Sente de la ravine des ponceaux à Auvers sur Oise

2.4.1.3 Désobstructions (réseaux EU et EP confondus)

Le délégataire doit s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages et canalisations.

Interventions curatives	2015	2016	2017	2018	2019
Nb de désobstructions sur réseau total	38	58	46	55	46
Nb de désobstructions sur branchements	20	25	19	25	28
Nb de désobstructions sur canalisations	9	23	18	14	10
Nb de désobstructions sur accessoires	9	10	9	16	8
Nombre de débordements chez usagers	0	0	0	0	
Nombre de « points noirs » sur le réseau*	6	6	6	7	7

2.4.2 Travaux de renouvellement

Le délégataire doit renouveler les installations à sa charge régulièrement (matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électriques, tampons...). Il dispose d'une dotation forfaitaire de 110 000 €HT/an (En 2016 l'avenant 3 introduit une baisse du montant de renouvellement qui porte la dotation 2016 à 110 000 €/an au lieu de 155 000€)

Les sommes non dépensées une année sont reportées l'année suivante. A l'issue du contrat, le solde est reversé au syndicat s'il est créditeur. En revanche, si le solde du compte est négatif, il reste à la charge du délégataire.

En 2019, le délégataire a dépensé 179 476€ HT (montant comparable à celui de 2018) mais cumule encore un solde créditeur depuis le début du contrat de 143 k€HT soit plus d'un an de budget

2.4.2.1 Postes de relèvement ou refoulement

commune	POSTE	intitulé opération
AUVERS SUR OISE	PR RUE DES GRANGES	Rénovation matériel hydraulique
	PR RUE EUGENE LEFEBVRE	Renouvellement pompe 1 FLYGHT 7,5KW
	PR DIP RUE BOURGOGNE	Rénovation pompe DIP 1 MOTIVE 15KW
FREPIILLON	PR ROUTE DE VILLIERS ADAM	Rénovation matériel hydraulique
	PR RUE DU BOUDARD	Renouvellement pompe 2 FLYGHT 3,1KW
	PR LE HAMEAU RUE LA MALTRIERE	Rénovation pompe 2 DIP VEM 2,6KW
MERY SUR OISE	PR QUAI DU HALAGE	Renouvellement pompe 2 DIP E ELECTRIC COMPAGNY 18,5KW
	PR CHEMIN DE L ABREUVOIR	Rénovation pompe DIP 1 MOTIVE 4KW
	PR CHEMIN DE L ABREUVOIR	Rénovation pompe DIP 2 MOTIVE 4KW
	PR CHEMIN DE L ABREUVOIR	Rénovation matériel hydraulique
	PR RUE DES ECOLES	Rénovation armoire électrique
	PR RUE THERESE LETHIAS	Renouvellement pompe 2 FLYGHT 1,3KW
VILLIERS ADAM	PR RUE L ECHAUGUETTE	Rénovation armoire électrique

2.4.2.2 Station d'épuration

FILE EAU ALIMENTATION EAU BRUTE PRETRAITEMENT	SYSTEME DIP 1	Renouvellement
	SYSTEME DIP 2	Renouvellement
	POMPE DE RELEVEMENT 1	Renouvellement
	POMPE DE RELEVEMENT 2	Renouvellement
	ACCESSOIRES HYDRAULIQUES (CLAPETS VANNES)	Rénovation
	VARIATEUR POMPE DE RELEVEMENT 1	Renouvellement
	VARIATEUR POMPE DE RELEVEMENT 3	Renouvellement
TRAITEMENT BIOLOGIQUE	SONDE RH BIOSTYR5 (PDN 1)	Renouvellement
	SONDE RH BIOSTYR6 (PDN2)	Renouvellement
	ANALYSEUR NH4 RETOUR (AMTAX)	Renouvellement

	SONDE NO3 NIT/DENIT (NITRATAX)	Renouvellement
	SONDE PH RETOUR	Renouvellement
	VANNE PURGE BIOSTYR1	Renouvellement
	VANNE ENTREE BIOSTYR2	Renouvellement
	VANNE PURGE BIOSTYR2	Renouvellement
	VANNE ENTREE BIOSTYR3	Renouvellement
	VANNE ENTREE BIOSTYR4	Renouvellement
	VANNE EAU DENIT BIOSTYR6	Renouvellement
	VANNE RECIRCUL NIT/DENIT	Renouvellement
	CLAPETS BACHE EAUX DECANTEES	Rénovation
DECANTATION PRIMAIRE MULTIFLO	SONDE PH COAGULATION	Renouvellement
REJET EAU	DEBIT BY PASS	Renouvellement
	POMPE VIDANGE CANAL BY PASS	Renouvellement
FILE BOUES BACHE BOUES LIQUIDES (ALIM CENTRI)	DEBIT POMPE BOUES FLOTTE	Renouvellement
DESHYDRATATION	CENTRIFUGEUSE 1	Rénovation
	CENTRIFUGEUSE 2	Rénovation
TRAITEMENT AIR	TOUR ACIDE	Rénovation
	TOUR JAVEL/SOUDE 1	Rénovation
	TOUR JAVEL/SOUDE 2	Rénovation
	POMPE RECIRCULATION TOUR ACIDE	Rénovation
	POMPE RECIRCULATION TOUR JAVEL/SOUDE 1	Rénovation
	POMPE RECIRCULATION TOUR JAVEL/SOUDE 2	Rénovation
AIR DE PROCESS PRODUCTION D AIR	COMPRESSEUR AIR INDUS 2	Rénovation
	SURPRESSEUR 1 BIOSTYR	Rénovation
	SURPRESSEUR 2 BIOSTYR	Rénovation
	SURPRESSEUR 3 BIOSTYR	Rénovation
TRAITEMENT DE L'EAU	ADOU CISSEUR	Renouvellement
PRODUITS DE TRAITEMENT METHANOL	POMPE CANARDAGE METHANOL 1	Renouvellement
	POMPE CANARDAGE METHANOL 2	Renouvellement
	POMPE DOSEUSE METHANOL 2	Renouvellement
	POMPE CANARDAGE METHANOL SECOURS	Renouvellement
PRODUITS DE TRAITEMENT CHLORURE FERRIQUE	POMPE DOSEUSE FECL3 (STOCK)	Renouvellement
PRODUITS DE TRAITEMENT POLYMERE Poudre DECANTATION	POMPE DE TRANSFERT 1	Renouvellement
	ELECTROVANNE PREPARANTE POLYMERE MULTIFLOT 1 ET 2	Renouvellement
PRODUITS DE TRAITEMENT POLYMERE Poudre FLOTTATION	POMPE DOSEUSE	Renouvellement
PRODUITS DE TRAITEMENT CHAUX VIVE	DEVOUTEUR A PALETTES	Renouvellement
	SILO CHAUX	Rénovation
PRODUITS DE TRAITEMENT POLYMERE LIQUIDE CENTRI	DEBIT LIGNE 1	Renouvellement
	DEBIT LIGNE 2	Renouvellement
	POMPE DOSEUSE 1	Renouvellement

TRAITEMENT SABLES	ACCESSOIRES HYDRAULIQUES (CLAPETS VANNES)	Rénovation
TRAITEMENT DES GRAISSES	PH BIOLIX	Renouvellement
	REDOX FLOTTANT	Renouvellement
CONTROLE/COMMANDE	POSTE LIVRAISON HT	Rénovation
PRODUCTION ENERGIE ELECTRIQUE	GROUPE ELECTROGENE A FUEL RECUPERATION DES EGOUTURES	Rénovation

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

- **réseau**

Voie	Nature des travaux	date
AUVERS SUR OISE		
RUE MARCEL MARTIN	Remplacement tampon	05/03/2019
RUE CARNOT	reprise Branchement	29/03/2019
RUE DE LA PLAGE	Remplacement 2 tampons	29/03/2019
13 RUE DU GENERAL DE GAULLE	reprise Branchement	15/05/2019
RUE CARNOT	Remplacement 9 tampons	28/06/2019
3 RUE DU CORDEVILLE	Reprise avaloir	08/10/2019
RUES COPPEE-ZADKINE-GORDS	Remplacement 4 grilles avaloir	25/10/2019
17 RUE DE CHAPONVAL	Remplacement 2 tampons	07/11/2019
31 RUE DU GENERAL DE GAULLE	Reprise avaloir	30/10/2019
28 RUE SCHMITZ	Remplacement tampon et reprise étanchéité	08/11/2019
5 RUE PARMENTIER	Remplacement tampon de branchement	06/12/2019
FREPILLON		
12 Ter AVE du General De Gaulle	Remplacement grille avaloir	20/02/2019
angle R.VILLIERS ADAM / R. du COUDRAY	Remplacement tampon	27/03/2019
16 RUE DU GENERAL DE GAULLE	reprise Branchement	15/05/2019
18 RUE DE MERY	Chemisage branchement	17/07/2019
MERIEL		
18 RUE DE MONTEBELLO	Remplacement et rehausse tampon	18/02/2019
6 RUE DU POIRIER GALOIS	Remplacement plaque regard 50x50	03/04/2019
55 AVE VICTOR HUGO	Remplacement tampon	18/06/2019
16/18 - RUE DE L'ISLE ADAM	Remplacement tampon	
45-47-52 RUE VICTOR HUGO	Remplacement 3 tampons	19/07/2019
27 RUE DE L'ABBAYE DU VAL	Remplacement grille avaloir	19/07/2019
CHEMIN DE HALLAGE	Remplacement tampon	02/08/2019
20 SENTE DES CARRIERES	Remplacement plaque regard 50x50	02/08/2019
47 et 89 RUE VICTOR HUGO	Remplacement 3 tampons	09/09/2019
21 AVE DE SEGUR	Remplacement grille avaloir	17/10/2019
2 BIS GRANDE RUE	Remplacement plaque regard 50x50	24/10/2019
MERY SUR OISE		

13 RUE CAMILLE CLAUDEL	Remplacement tampon	11/01/2019
26 AVE MARCEL PERRIN	Remplacement grille avaloir	11/02/2019
29 RUE DE ISLE ADAM	Remplacement 2 tampons	04/07/2019
29 RUE DE PONTOISE	Remplacement 2 tampons	04/07/2019
14 RUE DES ACCACIAS	Remplacement tampon	09/07/2019
18 RUE DE MERY	Fraisage et Chemisage	19/08/2019
35, RUE CAMILLE PLAQUET	Remplacement tampon et reprise étanchéité	29/07/2019
ZONE DES BOSQUETS N° 4	Remplacement tampon	02/08/2019
66, RUE DE LA REPUBLIQUE	Remplacement grille avaloir	03/09/2019
RUE DES ACACIAS	Remplacement tampon et reprise étanchéité	21/10/2019
angle R. DES ACACIAS et REPUBLIQUE	reprise Branchement	17/10/2019
VILLIERS ADAM		
RUE ARISTIDE BRIAND	Remplacement tampon	18/06/2019

2.5 Assainissement non collectif

2.5.1.1.1 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

	Détail	points
A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 points)	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30
B- Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40 points)	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	
TOTAL pour l'indice D302.0		100

Contrôles de conformité sur les dispositifs d'assainissement non collectif existants en 2019

Communes	contrôles	Conformes ou remis en conformité	Non conformes		Taux de conformité
				dont non acceptables au regard de la salubrité publique	
Auvers-sur-Oise	4	2	2	0	50%
Méry-sur-Oise	14	0	14	10	
Mériel	6	0	6	3	
Frépillon	1	1	0	0	
Villiers-Adam	1	0	1	0	
TOTAL	26	3	23	13	

Ce décompte prend en compte le contrôle de 2 installations neuves (réhabilitations).

Depuis le début du contrat, le taux de conformité moyen constaté est de 39%, soit un peu plus de 6 dispositifs non acceptables sur 10 contrôlés

Le délégataire a visité 106 biens depuis le 1^{er} janvier 2010.

3 Indicateurs Financiers

3.1 Le prix de l'assainissement

3.1.1 Modalités de tarification

Depuis 2016, le SIAVOS a institué un forfait de facturation pour les 7 premiers mètres cube par trimestre, c'est-à-dire que les usagers sont facturés d'au moins 7m³ quelle que soit leur consommation réelle. Cette facturation est sans impact pour les usagers consommant plus de 7 m³.

3.1.1.1 *Éléments de la rémunération du service public de l'assainissement*

Concernant le coût du m³, Le prix de la collecte et du traitement des eaux usées se compose de deux éléments : la part fermière et la part syndicale. Un troisième élément est la taxe pour la modernisation des réseaux perçue par l'AESN

Ces trois éléments sont soumis à la TVA (10%)

Le fermier collecte l'intégralité des fonds avant de les redistribuer aux différents acteurs de l'assainissement.

3.1.1.1.1 *Part fermière*

Le fermier se rémunère sur la facture selon la formule de révision de son contrat recalculée annuellement. En 2016, les négociations avec le délégataire conclues avec l'avenant 3 ont abouti à une baisse de la redevance due au délégataire.

3.1.1.1.2 *Part syndicale*

Le SIAVOS perçoit une redevance syndicale, destinée à financer le fonctionnement et les investissements du service d'assainissement. Dernièrement, le syndicat avait fortement augmenté son tarif pour faire face aux lourds investissements récents (station d'épuration, recalibrage des principales artères). En 2016 le SIAVOS a décidé de diminuer de façon progressive sa redevance chaque trimestre.

Entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 juin 2019, la redevance fixée à 1,50€HT par mètre cube est restée inchangée. Depuis juillet 2019 une augmentation annuelle permet de prendre en compte l'inflation. **Au 1^{er} juillet 2020, la redevance est fixée à 1,55€/m³.**

D'autre part, le syndicat a instauré une part fixe correspondant à un forfait trimestriel de 8,5€HT au 1^{er} juillet 2020.

3.1.1.1.3 *Taxe modernisation des réseaux*

Après deux années de baisse consécutives, le tarif de la redevance perçue par l'Agence de reste stable. Elle est actuellement de 0,185 € HT par mètre cube d'eau consommée.

3.1.2 Détails d'une facture d'eau

3.1.2.1.1 Facture d'eau 120 m³

Coût du service de l'assainissement pour une consommation de référence fixée à 120 m³/an

	Qté	01/01/2019		01/01/2020		variation
		prix unitaire	montant HT	prix unitaire	montant HT	
consommation (part fermier)	120	1,2890	154,68	1,3043	156,52	1,19%
abonnement trimestriel (4x7m3) (part syndicale)	28	1,5000	42,00	1,5300	42,84	2,00%
consommation (part syndicale)	92	1,5000	138,00	1,5300	140,76	2,00%
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		2,7890	334,68	2,8343	340,12	1,63%
modernisation des réseaux (AESN)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%
TOTAL ORGANISMES PUBLICS		0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%
TVA		10%	35,69	10%	36,23	0,00%
Total TTC de la facture en euros			392,57		398,55	1,52%
prix TTC du m³ en euros		3,2714		3,3213		1,52%

Soit un coût de l'assainissement de 3,3213€ TTC /m³

3.1.2.1.2 Produits hors facture d'eau

Le syndicat perçoit aussi la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) lors d'une construction sur un terrain raccordable au réseau d'eaux usées. La PFAC est fixée depuis le 01/10/2017 à 2 500€ par logement créé. (Les logements créés dont le permis a été déposé entre le 22 mars 2016 et le 30/09/2017 relèvent de l'ancienne PAC fixée à 1 500€ par logement créé).

Enfin, lorsque le syndicat réalise des branchements sous domaine public, il demande le remboursement des dépenses engagées (diminuées des subventions éventuellement obtenues) au propriétaire desservi. Le prix du branchement est calculé pour chaque opération de travaux.

3.2 Autres indicateurs financiers

3.2.1 Recettes d'exploitation

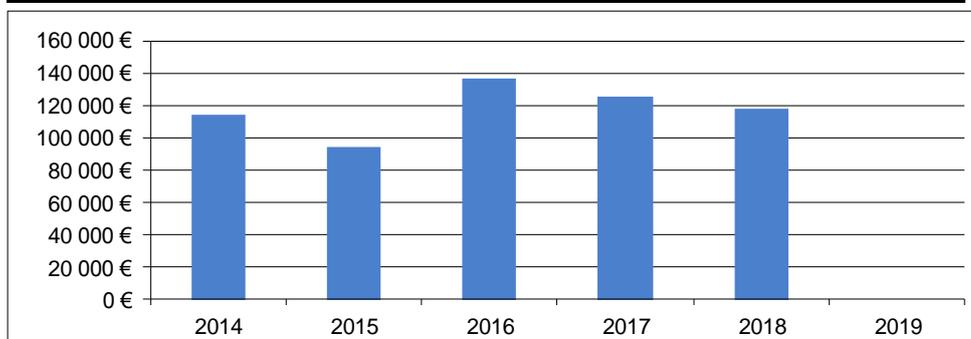
En 2019 le syndicat a perçu 2 511 908,58 € de recettes réelles sur la section exploitation de son budget assainissement. Celles-ci sont réparties comme suit :

libellé	2018	2019	variation
redevance	1 531 714,47	1 523 821,45	-1%
PRE ou PAC	131 424,00	150 000,00	14%
remboursement de branchements	10 780,00	14 950,00	39%
prime d'épuration	125 477,26	118 372,51	- 6%
Participations communales	422 944,29	325 816,25	- 23%
Participation du budget EP aux charges	184 439,64	251 744,37	36%
Remboursement contrôles	75 105,55	90 144,43	20%
Autres produits	4 132,41	35 040,57	748%
TOTAL	2 486 017,62	2 511 908,58	1%

3.2.1.1 Prime pour épuration de l'agence de l'eau

L'agence de l'eau verse annuellement une prime pour épuration calculée vis-à-vis du rendement épuratoire du traitement effectué par la station d'épuration sur l'année précédente.

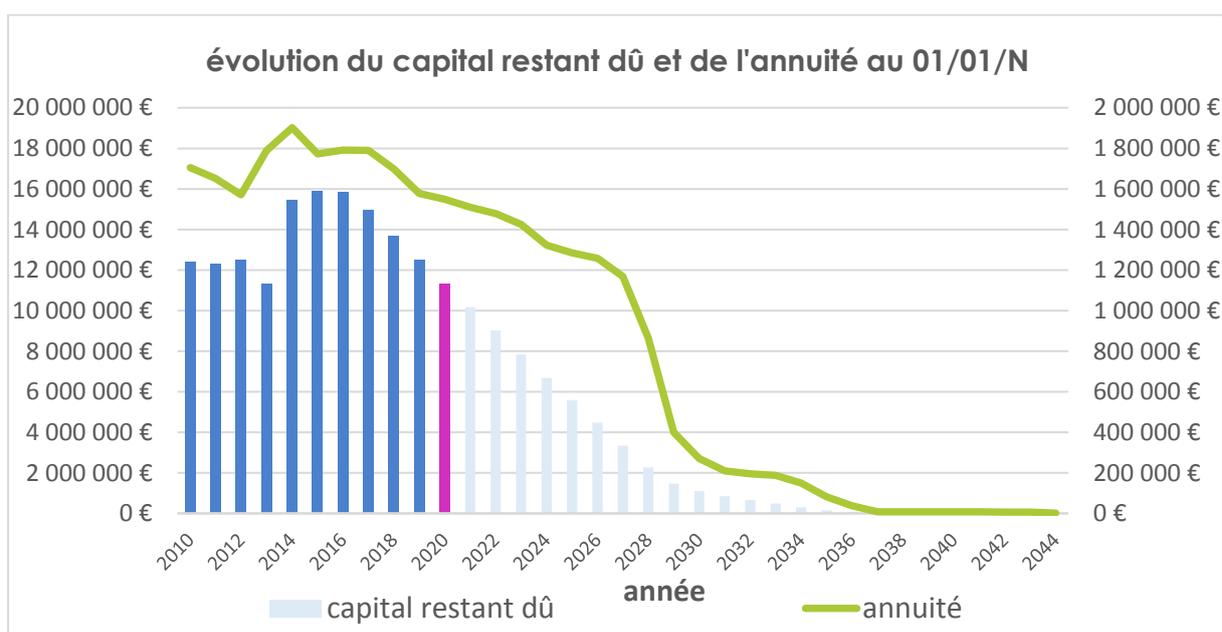
année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
prime	113 670 €	94 069 €	136 504 €	125 477 €	118 372 €	



NB: montant de la prime 2019 non officiellement notifié au 01/09/2020

3.2.2 Encours de la dette

Encours de la dette au 01/01/2020	11 368 875,68€
Taux d'intérêt moyen (année 2020)	3,68%
Taux extrêmes (2020)	0 à 5,28%
Annuité payée au titre de 2019	1 574 814,79 € dont : intérêts 418 789,32€ capital 1 156 025,47 €
Epargne brute annuelle	1 562 025,47€
Durée d'extinction de la dette	7,28 ans



4 Récapitulatif des indicateurs de performance du service

Assainissement collectif	
Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées D201.0	23 752
Nombres d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au 31/12/N D202.0	10
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées P201.1	99 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées P202.2B	80/120
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers P251.1	0/1000 abonnés
Nombres de points noirs du réseau pour 100km P252.2	6,60
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées P253.2	0,92%
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées P255.3	90/100
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU P203.3	conforme
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU P204.3	conforme
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU P205.3	conforme
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel P254.3	94,4%
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration D203.0	578,3 tonnes de matière sèche
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation P206.3	100%
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ D204.0	3,3213€
Durée d'extinction de la dette P256.2	7,28 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau P257.0	0,00%
Taux de réclamation P258.1	0 /1000 abonnés
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité P207.0	0 €

ANC	
Nombres d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif D301.	470
Indice de mise en œuvre D302.0	100/140
Taux de conformité des dispositifs d'ANC P301.3	39 %

5 Glossaire

AESN	Agence de l'Eau Seine-Normandie
ANC	Assainissement non collectif
Assiette du service	Volume soumis à la redevance d'assainissement.
Boues et sous-produits	Il s'agit de tous les déchets du système d'assainissement reçus ou produits par la station d'épuration dont la collectivité est responsable.
Capacité épuratoire	Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en kg de DBO5/j ou en équivalent habitant (il existe aussi la capacité hydraulique qui s'exprime en m ³ /jour).
DBO5	Demande biologique en oxygène pendant 5 jours. Permet de quantifier la partie biodégradable de la pollution contenue dans l'effluent.
DCO	Demande chimique en oxygène. Permet de quantifier la pollution contenue dans l'effluent.
DTG	Domaine de traitement garanti
Equivalent habitant (eh)	Flux moyen journalier en entrée de station correspondant à 60g de DBO5/j
EP	Eaux pluviales
EU	Eaux usées
Habitants	Population INSEE sans double compte des communes desservies après correction en cas de couverture partielle d'une commune.
Matière sèche	Matière résiduelle après déshydratation complète des boues.
MES	Matières en suspension.
NGL	Azote Global.
Nombre de clients	Synonyme : nombre d'usagers. Nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant du service d'assainissement au titre d'un point de raccordement.
NTK	Azote Kjeldahl
PT	Phosphore total.
Raccordable	se dit d'un usager dont la propriété a accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, au réseau public de collecte.
Raccordé	se dit d'un usager dont la propriété est effectivement raccordée au réseau public de collecte
Taux de raccordement	Pourcentage des clients raccordables effectivement raccordés au réseau d'assainissement.

6 ANNEXE : Liste des installations

Nom	commune	qualification
Bourgogne	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Marcel Martin	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue du Clos Sermon	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Granges	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Marolets	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Daubigny 1	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Daubigny 2	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Van Gogh	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Gords	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Rajon	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Eugène Lefèvre	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Roger Tagliana	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Roches	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue de la Plage	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Rémy	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Bartagnolles	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
chemin des Bartagnolles	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Aunaies	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Valhermeil	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Ancienne station	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Simone Ledanois	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Pavillon de Chasse	Mériel	Bien de retour
Allée Karakis	Mériel	Bien de retour
Rue Dr Schweitzer	Mériel	Bien de retour
Rue de l'Oise (PR 1)	Mériel	Bien de retour
Sente des Gardes	Mériel	Bien de retour
Rue de l'Oise (PR 2)	Mériel	Bien de retour
Rue de la Pêcheurie	Mériel	Bien de retour
Le Hameau	Frépillon	Bien de retour
Rue de Villiers-Adam	Frépillon	Bien de retour
Rue du Boudar	Frépillon	Bien de retour
Z.A.C. des Flaches	Frépillon	Bien de retour
Rue de l'Ecailler	Frépillon	Bien de retour
PR Epineaux	Frépillon	Bien de retour (Avenant 5)
Quai de Hallage	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Chemin de l'Abreuvoir	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Pont de Méry	Méry-sur-Oise	Bien de retour

Rue Jean Brestel	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Ecoles	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Rue Thérèse Léthias	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Groupe Scolaire (Monmousseau)	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Stade	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Sente de la fontaine	Méry-sur-Oise	Bien de retour (Avenant 4)
PR Giverny	Méry-sur-Oise	Bien de retour (Avenant 4)
Rue J.B. l'Echauguette	Villiers-Adam	Bien de retour
Salle des fêtes	Villiers-Adam	Bien de retour
Sente de l'Isle Adam	Villiers-Adam	Bien de retour
Rue Quillet	Villiers-Adam	Bien de retour

installations	commune	Qualification
PR rue de l'Ecailler(EP)	Frépillon	Bien de retour
PR Groupe Scolaire EP (Monmousseau)	Méry-sur-Oise	Bien de retour
PR Chêne Lariche	Méry-sur-Oise	Bien de retour (Avenant 4)
PR Epineaux EP	Frépillon	Bien de retour (Avenant 5)
PR Sente de l'Isle Adam	Villiers-Adam	Bien de retour
PR Giverny EP	Méry-sur-Oise	Bien de retour (Avenant 4)
Trop plein Rue de Bourgogne Aval	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Trop plein PR Bourgogne_Amont	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Bassin d'infiltration Bosquet 2	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Bassin d'infiltration Bosquet 4	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Bassin d'infiltration Les Grueries (Bosquet1)	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Bassin de rétention Monmousseau (Bosquet 3)	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Bassin de rétention Impressionistes	Méry-sur-Oise	Bien de retour (Avenant 4)
Bassin de rétention Epineaux	Frépillon	A intégrer
Chambre à sable rue Rajon	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur Bartagnolles	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur de la Gendarmerie	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur rue Clos Sermon	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur Valhermeil	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur rue de la Plage	Auvers-sur-Oise	Bien de retour